



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°26/002

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Hangar n° 130, au Terminal de l'Océan, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5656 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques Poids-Lourds et traction portuaire.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société LOGTRANS PORT SERVICES (LCS), dont le siège social est situé Lieu-dit Les Herbages – ZI de Rogerville – 76700 OUDALLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Havre sous le numéro SIREN 812 547 198, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société LOGTRANS PORT SERVICES (LCS) ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 25-100 portant sur la dépendance susvisée le 18 décembre 2025.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie de 2 852 m².

Durée de la convention : 1 an environ à compter du 3 septembre 2025.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 25-100 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.